



**COMMUNE  
DE  
VEYTAUX**

## **RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen du préavis No 07/2021, présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 14 juin 2021, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.00 au maximum pour couvrir les frais liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la rue du They, préavis déposé par voie de l'urgence

**Rapporteur :** M. Bernard Jouvel

**Membres :** Mme Aline Sandmeyer  
M. Antonino di Perri Santo

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 31 mai 2021 en présence de M. Philippe Andler Conseiller municipal. Nous remercions M. Ph. Andler pour sa présentation et les réponses apportées à nos questions lors de cette séance ainsi que par email.

### **CONTEXTE**

La Société Romande Énergie va entreprendre des travaux pour les besoins du centre multigénérationnel. La municipalité souhaite profiter de ces travaux pour remplacer un câble d'alimentation d'éclairage public vieux de plus de 50 ans.

Ces travaux sont l'opportunité de réaliser ce changement de câble à moindre coût, en partageant les frais de génie civil avec les autres prestataires du chantier (Compagnie du Gaz, SIGE, et Romande Énergie).

La commission a cherché à comprendre pourquoi le préavis a été déposé par voie d'urgence, et pourquoi il n'a pas été possible de le proposer plus tôt en voie « normale ». Les travaux devraient commencer fin août, et nous avons appris que la Romande Énergie n'a informé la Commune qu'en début de cette année de ces travaux. La Municipalité a pris la décision de profiter de cette opportunité en mars, et les semaines restantes ont été nécessaires pour faire les évaluations, l'organisation, et la coordination du projet avec les autres acteurs et prestataires.

La commission a également cherché à avoir quelques précisions sur le contenu des travaux :

- Changement du vieux câble électrique non gainé par un câble en cuivre gainé (3x10/10 cu céander) de 495 mètres, d'une durée de vie supérieure à 70 ans,
- 3 nouveaux candélabres,
- Raccordement des éclairages existants + tableaux

Concernant les coûts des travaux, la marge prévue de 10% pour imprévus devrait être suffisante pour ce type de chantier, il n'y a pas de risques importants anticipés.

Nous avons également cherché à savoir si le fonds de réserve pour l'éclairage (compte 9281.431 doté d'un montant de 31'000Fr) pouvait être utilisé pour ces travaux afin de réduire le montant à emprunter. Mais après vérification auprès de la Boursière communale, le montant de ce fonds a malheureusement déjà été attribué à des travaux de renouvellement et d'extension au budget 2021.

Concernant le financement de ces travaux, la municipalité propose d'emprunter les 144'100Fr sur 30 ans (durée de l'amortissement). Avec le remboursement de l'emprunt contracté en 2019 pour le financement du réaménagement de la RC 780 et la réhabilitation des collecteurs d'eau claire, qui sera réalisé ces prochains jours (le 3.6.2021) suite à l'encaissement des subventions et du retour du fonds de péréquation, cet emprunt reste donc dans la limite de crédit dont dispose la Commune auprès de la BCV.

#### **AVIS DE LA COMMISSION**

Après avoir pris connaissance des différents éléments la commission considère favorablement ce préavis, tout en regrettant qu'il n'ait pas été possible de le présenter par voie « normale » sans avoir besoin de passer par la voie d'urgence, et recommande à la municipalité de renforcer les contacts avec les entreprises comme Romande Énergie afin de pouvoir être informée plus en amont de leurs planifications de travaux.

## CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 07/2021 de la Municipalité du 17 mai 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.00 pour couvrir les frais liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la rue du They.

**ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la rue du They ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.00 au maximum ;
3. de financer cette dépense de CHF 144'100.00 par un emprunt bancaire ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 144'100.00 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 4'800.00 par année, la première fois au budget 2022 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission

Le Rapporteur  
Bernard Jouvel



Veytaux, le 4 juin 2021